

COPIE DELOITTE

ONCODESIGN

Société Anonyme

20 rue Jean Mazen
21000 DIJON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice de clos le 31 décembre 2017

EXCO SOCODEC
51 avenue Françoise Giroud
Parc Valmy
21066 DIJON CEDEX

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

ONCODESIGN

Société Anonyme
20 rue Jean Mazen
21000 DIJON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société ONCODESIGN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ONCODESIGN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- La note 3.2.3 de l'annexe aux comptes consolidés intitulée "Ecart d'acquisition" expose les règles et méthodes comptables relatives au traitement des écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de traitement des écarts d'acquisition et nous nous sommes assurés que les notes 4.1 et 4.14.1 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.
- Comme indiqué dans la note 3.3.13 de l'annexe aux comptes consolidés intitulée "Reconnaissance du chiffre d'affaires", votre société comptabilise le résultat de ses contrats à long-terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison. Nous avons revu les hypothèses retenues et les calculs effectués par la société.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Dijon et Lyon, le 30 avril 2018

Les commissaires aux comptes

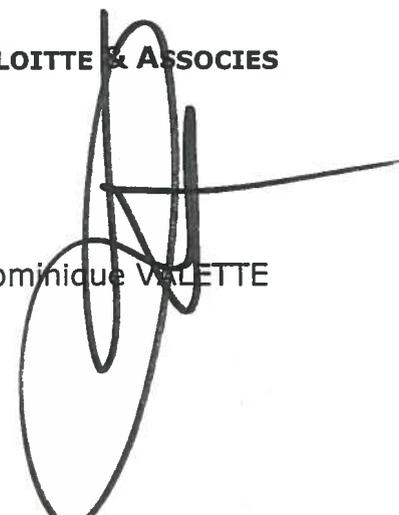
~~EXCO-SOPTSEC~~

Socodéc



Magali RAUX

DELOITTE & ASSOCIES



Dominique VALETTE

COMPTES CONSOLIDES

Bilan consolidé

Compte de résultat consolidé

Annexe

Bilan consolidé

(K€)	2017.12			2016.12	
	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes	
Ecart d'acquisition	2 476	-	2 476	-	NOTE 4.1
Immobilisations incorporelles	1 238	(666)	572	977	NOTE 4.2
Immobilisations corporelles	19 385	(6 179)	13 207	13 640	NOTE 4.3
Immobilisations financières	343	-	343	181	NOTES 4.4 & 4.5
Total Actif Immobilisé	23 443	(6 845)	16 598	14 797	
Stocks et en-cours	635	(36)	599	456	NOTE 4.6
Clients et comptes rattachés	8 915	(222)	8 693	3 289	NOTE 4.7
Autres créances et comptes de régularisatio	5 774	-	5 774	4 339	NOTE 4.8
Disponibilités	11 537	-	11 537	9 888	NOTE 4.11
Total Actif	50 304	(7 103)	43 201	32 769	

(K€)	2017.12	2016.12	
Capital	545	545	NOTE 4.12
Primes liées au capital	17 692	17 692	
Ecart de réévaluation	-	-	
Réserves	(5 290)	(5 891)	
Réserves de conversion groupe	19	(20)	
Autres réserves	(199)	(135)	
Résultat de l'exercice	(5 001)	632	
Ecart de conversion sur le résultat de l'exercice	(4)	-	
Total Capitaux Propres	7 763	12 823	
Intérêts hors groupe	-	-	
Autres fonds propres	1 706	1 454	NOTE 4.13
Provisions	7 490	8 109	NOTE 4.14
Emprunts et dettes financières	13 310	1 542	NOTE 4.15
Fournisseurs et comptes rattachés	4 053	3 407	NOTE 4.16
Autres dettes et comptes de régularisation	8 879	5 435	
Total Passif	43 201	32 769	

Compte de résultat consolidé

(K€)	2017.12	2016.12	
Chiffre d'affaires	14 305	11 269	NOTE 5.1
Autres produits d'exploitation	11 605	3 342	NOTE 5.2
Achats consommés et charges externes	(14 366)	(9 463)	NOTE 5.3
Autres charges d'exploitation	(161)	(53)	
Impôts et taxes	(1 305)	(236)	NOTE 5.4
Charges de personnel	(12 869)	(7 109)	NOTE 5.5
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	(1 571)	(688)	NOTE 5.6
Résultat d'exploitation	(4 361)	(2 938)	
Charges et produits financiers	(155)	117	NOTE 5.7
Résultat courant des sociétés intégrées	(4 516)	(2 821)	
Charges et produits exceptionnels	(1 164)	(10)	NOTE 5.8
Impôt sur les bénéfices	(256)	3 499	NOTE 6
Résultat net des entreprises intégrées	(5 937)	668	
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(67)	(113)	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	1 002	81	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(5 001)	636	
Résultat net (part du groupe)	(5 001)	636	
Résultat par action (en €/action)	(0,73)	0,09	
Résultat dilué par action (en €/action)	(0,73)	0,09	

Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (K€)	2017.12	2016.12
Résultat net total des sociétés consolidées	(5 001)	636
Elimination des amortissements et provisions	524	463
Elimination de la variation des impôts différés	35	(2 878)
Elimination des plus ou moins values de cession	1 343	(797)
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalen	67	113
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	-	-
Total marge brute d'autofinancement	(3 032)	(2 463)
Variation des stocks liée à l'activité	(152)	(9)
Variation des provisions sur stocks	10	12
Variation des créances clients et autres débiteurs	(6 830)	85
Variation des provisions sur clients et autres débiteurs	(65)	(157)
Variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	3 964	3 197
Variation du BFR lié à l'activité	7 426	3 129
Flux net généré par (affecté à) l'activité	(6 107)	666
Acquisition d'immobilisations	(4 160)	(875)
Avances Preneurs versées	-	-
Cession d'immobilisations	8	71
Incidence des variations de périmètre	-	-
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	(4 152)	(803)
Dividendes versés aux minoritaires	-	-
Augmentations (réductions) de capital	-	-
Subventions d'investissements reçues	-	-
Variation nette des avances remboursables	-	348
Emissions d'emprunts	12 625	862
Remboursements d'emprunts	(601)	(375)
Variations des comptes courants	-	-
Cession (acq.) nette actions propres	(63)	(77)
Variation nette des concours bancaires	(3)	1
Flux net provenant du (affecté au) financement	11 957	759
Incidence de la variation des taux de change	(49)	20
Incidence des changements de principes comptables	-	-
Variation de trésorerie	1 649	642
Trésorerie d'ouverture	9 888	9 246
Trésorerie de clôture	11 537	9 888

Variation des capitaux propres consolidés

En K€	Autres réserves groupe							Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du groupe	Intérêts hors groupe	Total Capitaux propres
	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Réserves de conversion groupe	Titres auto-contrôle	Autres	Total Autres réserves				
Situation à la clôture de l'exercice 2016.12	545	17 692	(7 252)	6	(58)	74	22	1 270	12 277	-	12 277
Affectation du résultat de l'exercice 2016.12	-	-	1 270	-	-	-	-	(1 270)	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de l'auto-contrôle	-	-	13	-	(77)	-	(77)	-	(64)	-	(64)
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des taux de change	-	-	78	(26)	-	(78)	(104)	-	(26)	-	(26)
Résultat 2016.12	-	-	-	-	-	-	-	636	636	-	636
Autres mouvements	-	-	0	-	-	-	-	-	0	-	0
Situation à la clôture de l'exercice 2016.12	545	17 692	(5 891)	(20)	(135)	(4)	(160)	636	12 823	-	12 823
Affectation du résultat de l'exercice 2016.12	-	-	636	-	-	-	-	(636)	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de l'auto-contrôle	-	-	-	-	(63)	-	(63)	-	(63)	-	(63)
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des taux de change	-	-	-	40	-	-	40	-	40	-	40
Résultat 2017.12	-	-	-	-	-	-	-	(5 001)	(5 001)	-	(5 001)
Autres mouvements	-	-	(35)	-	-	-	-	-	(35)	-	(35)
Situation à la clôture de l'exercice 2017.12	545	17 692	(5 290)	19	(199)	(4)	(184)	(5 001)	7 783	-	7 783

ANNEXE

1. Faits majeurs

1.1 Faits majeurs de l'exercice

Février 2017 : Aide de 7.7 M€ du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) par Bpifrance sur le projet collaboratif OncoSnipe®

OncoSNIFE® est un projet qui a pour objectif le développement et la mise en œuvre d'approches bio-informatiques faisant appel à des méthodologies basées entre autres sur l'intelligence artificielle (*machine learning*), l'apprentissage statistique et l'enrichissement sémantique qui doivent permettre l'identification et la caractérisation de patients résistants aux traitements anti-cancéreux et ainsi orienter la recherche et le développement de solutions thérapeutiques spécifiques à travers l'identification de nouvelles cibles.

Il ne s'agit ni plus ni moins que de la mise en place d'Etude : la troisième activité stratégique de l'entreprise après Expérimentation et Découverte.

Mars 2017 : Maladie de Parkinson, reprise de nos droits sur le programme commun avec Ipsen (programme LRRK2)

« La reprise de la totalité de nos droits sur le programme LRRK2 est une opportunité créatrice de valeur pour Oncodesign. Elle nous donne la capacité de reprendre la main sur le futur développement de ce programme dans la maladie de Parkinson » commente Philippe Genne, PDG d'Oncodesign. « Notre projet est de poursuivre ce programme en interne jusqu'aux prochaines étapes clés et de rechercher un nouveau partenaire. Avec l'acquisition du centre de recherches François Hyafil, nous avons internalisé tous les savoir-faire et modèles nécessaires pour l'avancement de ce programme. Nous savons également qu'Ipsen partage notre appréciation sur cette collaboration autour de LRRK2 et nous continuerons de travailler ensemble en étroite collaboration dans le domaine de l'oncologie au travers du partenariat de service signé en 2016. »

Avril 2017 : Présentation des dernières avancées scientifiques du Groupe au Congrès mondial en oncologie de l'AACR

Le programme IMODI d'Oncodesign a été sélectionné par l'AACR pour faire l'objet d'une conférence dédiée. Dans le cadre du projet IMODI, Oncodesign a présenté le 4 Avril 2017, au travers d'un poster, l'une des plus importantes collections de modèles prédictifs de cancer du pancréas au monde, caractérisée de manière exhaustive. Selon une étude de l'INCA, le cancer du sein se situe au premier rang des cancers incidents chez la femme, et touche plus de 54 000 nouveaux patients chaque année en France.

Oncodesign présente également quatre posters scientifiques sur les résultats précliniques du radiotracer et les derniers développements visant à faciliter la découverte de nouveaux médicaments

Avril 2017 : Relèvement du plafond du contrat de liquidité avec Louis Capital Market de 100 K€ à 200 K€.

Le contrat de liquidité mis en place avec Louis Capital Market passe de 100 K€ à 200 K€ afin de renforcer son efficacité vis-à-vis des variations du cours de bourse de notre action sur Alternext Paris.

Août 2017 : Acquisition des activités de services pharmaceutiques et biotechs de Bertin Pharma (intégration de 46 collaborateurs très qualifiés, CA: 5.3 M€ et Ebitda : 0.8 M€ /2016).

L'opération définitive a été conclue le 31 Août 2017 par la signature d'un accord pour l'acquisition des activités de service en métabolisme, pharmacocinétique, bioanalyse et médecine translationnelle de Bertin Pharma par Oncodesign.

Bertin Pharma est une filiale de Bertin Technologie qui appartient au groupe CNIM. Ce groupe a pris la décision pour des raisons stratégiques de céder les activités de Bertin Pharma dont l'activité de service à l'industrie Pharmaceutique en pharmacologie.

Le périmètre considéré compte environ 46 collaborateurs pluridisciplinaires et hautement qualifiés notamment en immunologie et dans les maladies infectieuses pour accompagner la découverte et le développement de nouveaux médicaments en propre ou pour le compte de tiers.

Bertin Pharma totalisait un chiffre d'affaires de 5.3 M€ et un EBITDA de 0.8 M€ en 2016 dans cette activité. Il présente de nombreuses complémentarités scientifiques, technologiques, réglementaires et culturelles avec Oncodesign. Cette acquisition contribuera à l'accélération de la réalisation du plan stratégique du groupe Oncodesign dans ses activités de services et de partenariat pour la période 2017-2020.

Le périmètre concerné inclut des capacités pour l'étude de l'absorption, de la distribution, du métabolisme et de l'excrétion des molécules thérapeutiques (ADME), de bioanalyse réglementaire, ainsi que le biobanking centralisée pour la gestion d'échantillons biologiques à risque infectieux ou non.

L'acquisition est financée par prêt bancaire. La société PK/PDesign, filiale spécialement créée et détenue à 100% par Oncodesign, regroupe les nouvelles activités acquises au sein du Groupe Oncodesign.

Octobre 2017 : Lancement du nouveau site Internet et Intégration d'UNICANCER au projet d'OncoSnipe® et obtention de l'avis favorable du CPP pour la mise en place d'un essai clinique longitudinal en oncologie

Oncodesign annonce le lancement de son nouveau site internet conçu pour refléter les récentes évolutions du Groupe. Il positionne la nouvelle politique de communication en lien avec le positionnement Biopharmaceutique d'Oncodesign. Il expose clairement et met en avant des nouvelles offres de service, partenariat et *licensing* à destination des clients. Il assure une navigation plus intuitive et plus claire pour faciliter l'accès à l'information. Ce nouveau site marque le point de départ d'une nouvelle politique de communication, qui se veut plus interactive et en lien avec les ambitions d'Oncodesign.

Oncodesign annonce également l'intégration d'UNICANCER au projet d'intelligence artificielle OncoSNIFE ainsi que l'obtention de l'avis favorable du Comité de Protection des

Personnes (CPP) autorisant la mise en place d'un essai clinique longitudinal en oncologie. Le démarrage officiel du projet intervient après l'obtention d'un financement de 7.7 M€ dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) pour un budget global de 12 M€. En intégrant le projet, UNICANCER qui réunit les 20 Centres de Lutte Contre le Cancer de France (CLCC), donne accès aux partenaires du consortium au socle ConSoRe, une plateforme digitale 3.0 dédiée au cancer. ConSoRe sera considérablement enrichi par les partenaires d'OncoSNIPE : anonymisation des dossiers patients, intégration des données ohmiques issues de l'essai clinique, identification des patients similaires, création d'un lien avec la plateforme de médecine de précision tranSMART, et enfin identification des populations de patients résistants ou insensibles aux traitements anti-cancéreux.

Novembre et Décembre 2017 : Annonce de résultats positifs permettant d'avancer respectivement ces programmes de drug discovery licensing ALK1 et MNK1/2 en phase de Lead optimisation.

Oncodesign annonce avoir obtenu des résultats positifs permettant d'avancer respectivement ces programmes de *drug discovery licensing* ALK1 et MNK1/2 en phase de Lead optimisation (24/36 mois avant le candidat médicament).

Les kinases MNK1 et MNK2 sont des cibles impliquées dans une voie majeure d'activation de plusieurs cancers.

La kinase ALK1 est une cible impliquée dans le mécanisme d'angiogenèse avec des applications prometteuses dans le traitement des cancers. Ces programmes ont été activés en décembre 2016 dans le cadre de la reprise du CFH des Ulis, ceci témoigne de l'intégration réussie des programmes de *Drug Discovery* interne et de la maîtrise de la technologie Nanocyclix par les équipes de chimie du CFH.

Décembre 2017 : Oncodesign et Cyclopharma, en collaboration avec le Centre Georges François Leclerc, annoncent des résultats cliniques intermédiaires prometteurs pour l'étude de Phase I utilisant le premier radiotracer¹ issu du programme IMakinib.

Oncodesign et la société CYCLOPHARMA, en collaboration avec le Centre Georges François Leclerc (CGFL), centre de lutte contre le cancer de Bourgogne, annoncent des résultats cliniques intermédiaires prometteurs pour l'étude de Phase 1 utilisant le premier radiotracer issu du programme IMakinib. Ce radiotracer marqué au Fluor 18 est une molécule issue de la technologie Nanocyclix d'Oncodesign, et dont l'intérêt comme biomarqueur compagnon de thérapie ciblée à base d'inhibiteurs d'EGFR² est évalué chez des patients atteints de tumeurs pulmonaires. L'étude clinique en cours a pour objectif primaire d'évaluer l'intérêt clinique du radiotracer par imagerie TEP³, en déterminant sa sensibilité et sa spécificité chez des patients atteints de tumeurs pulmonaires traités par une thérapie ciblée anti-EGFR. Il est le fruit d'une collaboration entre le Centre Georges François Leclerc, Cyclopharma et Oncodesign dans le cadre du GIE Pharmimage à Dijon. La première étape de l'essai clinique sur 8 patients mutés pour l'EGFR, a permis d'obtenir des résultats très encourageants concernant la sécurité du produit, la dosimétrie et la fixation sur

¹ [18F]-ODS2004436

² Epidermal Growth Factor Receptor

³ Tomographie par Emission de Positons, un équipement classiquement utilisé en diagnostic clinique

des tumeurs pulmonaires exprimant EGFR muté. Ces résultats permettent de démarrer la deuxième étape de l'essai clinique, avec l'inclusion en cours de 6 nouveaux patients dont le récepteur EGFR est non muté. L'objectif de cette deuxième étape est de démontrer la spécificité du radiotraceur. Les résultats complets de l'étude de Phase 1 sont attendus pour le premier semestre de l'année 2018.

Des résultats positifs permettraient de construire directement un essai clinique de Phase 3, avec pour but final une demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).

Oncodesign réalise une opération de lease-back sur le bâtiment des Ulis avec le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Société Générale.

Oncodesign procède à la cession du bâtiment des Ulis pour la somme de 10.5 M€. Celui-ci avait été évalué à 10 M€ lors de son entrée dans le périmètre. Un crédit-bail sur une période de 15 ans est mis en place comprenant une garantie (avance preneur) de 2 M€. Les comptes consolidés présentent une dette financière de 8.5 M€.

Cette opération, nette de tous les frais, a apporté la somme de 8.1 M€ en trésorerie nette au 31.12.17 à la société.

1.1. Evènements postérieurs à la clôture

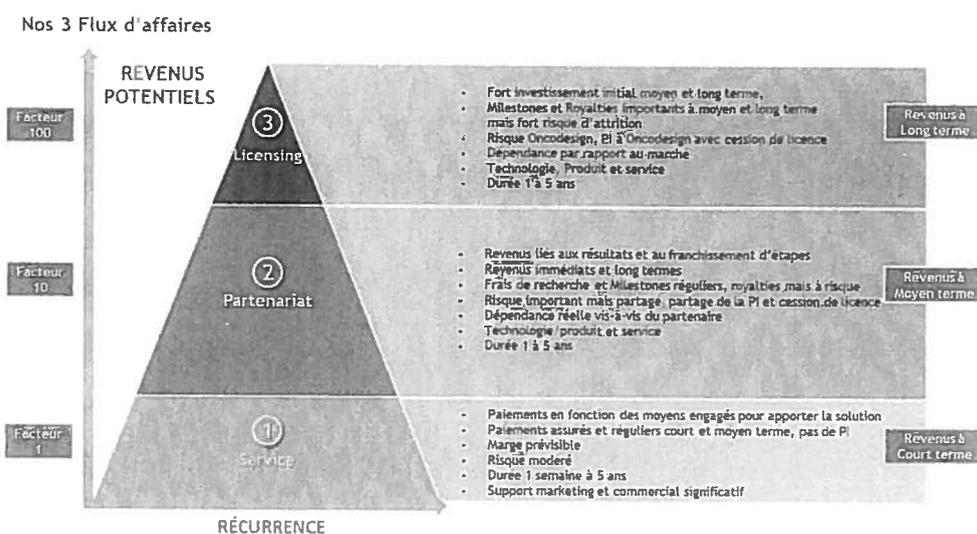
En février 2018, la filiale Oncodesign inc (Canada) prend le contrôle à 100 % de la JV Synergie Montréal détenue auparavant à 50 % avec la société Mispro Biotech pour le prix d'un dollar canadien.

2. Activité(s) et périmètre

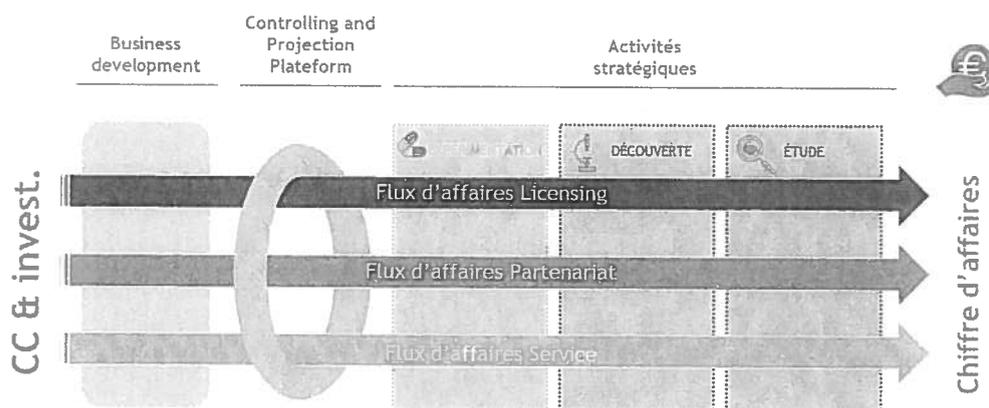
2.1. Activité(s)

L'activité du groupe s'articule autour de la recherche-développement en biotechnologie.

Avec un business model articulé autour de 3 flux d'affaires



Une organisation générale découlant de l'organisation par flux



Le flux de Services

Il correspond au flux d'affaires récurrent du Groupe. Il s'adresse à tous les types de thérapies et familles de cibles, il repose sur deux nouveaux types d'offres qui étendent les aires thérapeutiques concernées en dehors de l'Oncologie, en incluant également la chimie. Elles seront lancées commercialement sur la fin du second trimestre 2018.

Les flux de Partenariat et de Licensing

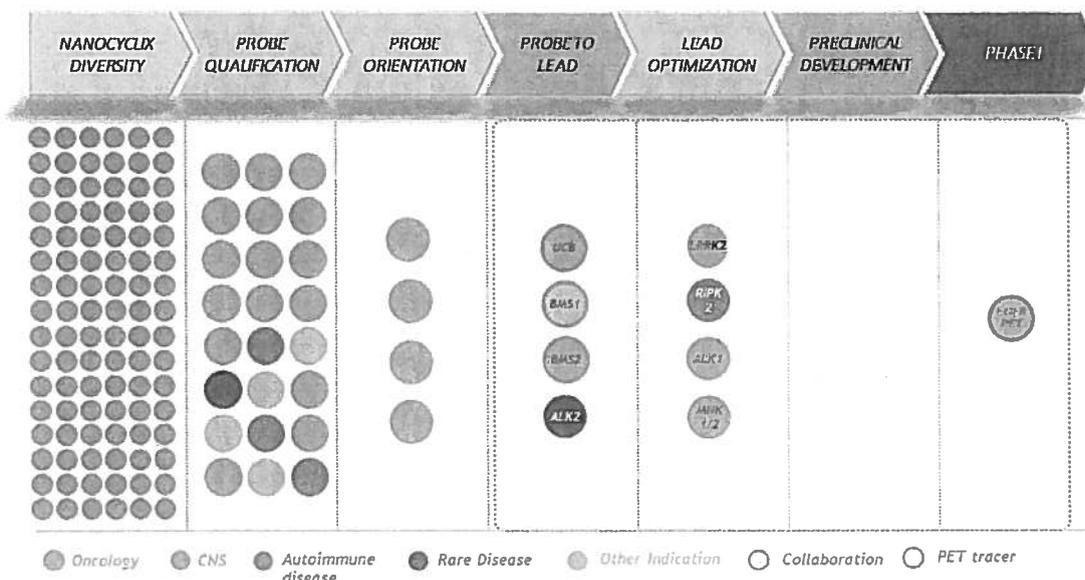
Ils sont avant tout basés sur des projets de *Drug Discovery* issus de la technologie propriétaire Nanocyclix capable de produire des inhibiteurs de kinases très spécifiques.

Le partage de risque avec des Pharmas partenaires est :

- soit précoce au stade de la phase de lead optimisation,
- soit à la suite des premières phases cliniques.

Plus le risque est partagé tardivement plus les retours financiers sont importants.

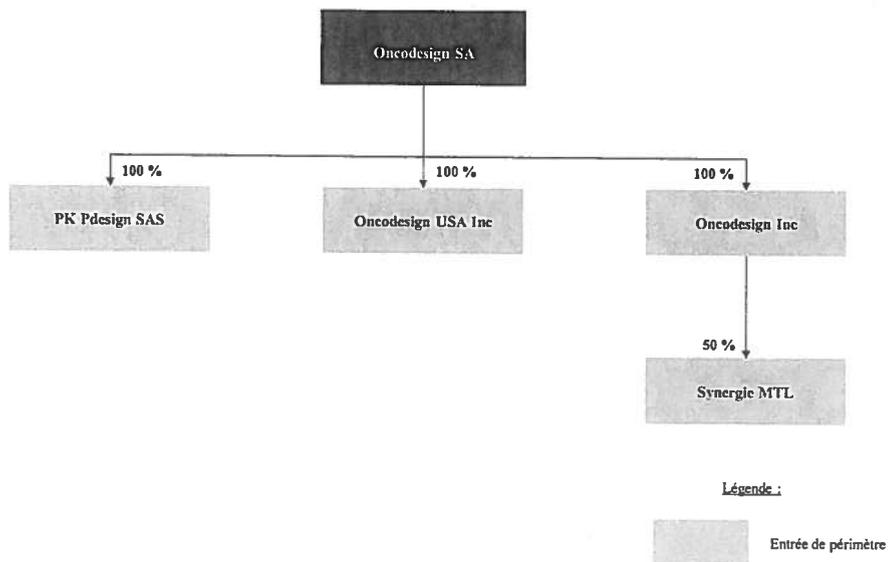
Un pipe Nanocyclix en progression constante :



LES CRITERES DE PASSAGE A L'ETAPE SUIVANTE

- | | | | | | |
|---|--|--|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Molécules puissantes, spécifiques et "Drug Like" passent au stade suivant | <ul style="list-style-type: none"> • Programmes nouveaux, avec des hypothèses thérapeutiques intéressantes passent au stade suivant | <ul style="list-style-type: none"> • Programmes avec hypothèses validées avec sondes initiales passent au stade suivant | <ul style="list-style-type: none"> • Programmes avec hypothèses validées et molécules optimisables sont proposés pour priorisation | <ul style="list-style-type: none"> • Candidat en oncologie est avancé au stade suivant • Candidats hors oncologie sont proposés pour out-licensing | <ul style="list-style-type: none"> • Passage en clinique de programmes priorités |
|---|--|--|---|--|---|

2.2. Organigramme au 31 décembre 2017



2.3. Entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Unités	Siège social	N° Siret	2017.12			2016.12		
			Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
ONCO DESIGN SA	20 RUE JEAN MAZEN 21000 DIJON (France)	39969381100057	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
ONCO DESIGN USA	185 ALEWIFE BROOK PARKWAY 02138 CAMBRIDGE (Etats-Unis)		100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
ONCO DESIGN INC	MONTREAL (Canada)		100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
SYNERGIE MONTREAL	MONTREAL (Canada)		50 %	50 %	MEE	50 %	50 %	MEE
PK PDESIGN	20 RUE JEAN MAZEN 21000 DIJON (France)		100 %	100 %	IG			

La société SYNERGIE MONTREAL est mise en équivalence de par l'influence notable que le groupe exerce sur la gestion de cette filiale.

2.4. Entités exclues du périmètre de consolidation

Néant.

GIE Pharmimage, détenue à hauteur de 16.7% par Oncodesign SA, la quote-part de résultat est intégré dans la déclaration fiscale.

2.5. Sorties de périmètre

Aucune sortie de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice.

2.6. Contribution de l'entrée de périmètre de PKP Design SAS

Bilan 2017 en K€	Périmètre Constant	PK PDesign SAS	Total
Ecarts d'acquisition	-	2 476	2 476
Total Actif Immobilisé	13 634	2 964	16 598
Disponibilités	11 122	415	11 537
Total Actif	36 329	6 872	43 201

Résultat de l'exercice	(4 916)	(85)	(5 001)
Total Capitaux Propres	7 848	(85)	7 763
Emprunts et dettes financières	11 974	1 336	13 310
Total Passif	36 329	6 872	43 201

Compte de résultat 2017 en K€	Périmètre constant	PK PDesign SAS	Total
Chiffre d'affaires	12 400	1 905	14 305
Autres produits d'exploitation	11 604	2	11 605
Revenus d'exploitation	24 003	1 907	25 910
Résultat d'exploitation	-	4 286	(75)
Charges et produits financiers	(153)	(2)	(155)
Résultat courant des sociétés intégrées	-	4 436	(78)
Charges et produits exceptionnels	(1 164)		(1 164)
Impôt sur les bénéfices	(249)	(7)	(256)
Résultat net des entreprises intégrées	-	5 849	(85)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(67)		(67)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	1 002		1 002
Résultat net de l'ensemble consolidé	-	4 914	(85)
Résultat net (part du groupe)	(4 914)	(85)	(5 001)

3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Oncodesign sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France et selon les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable.

3.2. Modalités de consolidation

3.2.1. Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2017 par le conseil d'administration pour Oncodesign SA et le président pour les autres entités. Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du Groupe Oncodesign assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Celles dans lesquelles le Groupe Oncodesign exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20 % du capital sont mises en équivalence.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

3.2.2. Élimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

3.2.3. Ecart d'acquisition

3.2.3.1. Notion d'écart d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- le coût d'acquisition des titres de participation ;
- la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises sur une durée évaluée de la même manière que l'écart d'acquisition positif.

Conformément au règlement n° 99-02, § 2110, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

3.2.3.2. Amortissement ou dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises sur une durée de 7 ans qui correspond à la durée moyenne résiduelle d'amortissement des immobilisations qui constituent l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positif ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

3.2.4. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2017, d'une durée de 12 mois.

3.2.5. Méthodes de conversions des comptes des sociétés étrangères

Les filiales constituant des entreprises étrangères autonomes, leurs comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- l'écart de conversion mis en évidence est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « écarts de conversion », et n'affecte pas le résultat.

3.2.6. Méthodes de conversion des opérations en devise

Les éventuelles transactions exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires en devises sont converties au taux de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion et celles réalisées lors des transactions en devises sont, le cas échéant, comptabilisées en résultat financier.

3.3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe Oncodesign sont les suivants :

3.3.1. Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	OUI NON-N/A	Note
Comptabilisation des contrats de location-financement	OUI	3.3.4
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	OUI	4.14.2
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	N/A
Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	OUI	N/A
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	OUI	3.3.13

Le Crédit Impôt Recherche est intégré dans les revenus du Groupe dans la mesure où ce crédit est lié à des dépenses d'exploitation.

3.3.2. Immobilisations incorporelles

3.3.2.1. Evaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.3.2.2. Fonds commercial

Le Règlement 99-02 ne reconnaît pas les fonds commerciaux comme faisant partie des actifs identifiables. Ils sont intégrés dans l'écart d'acquisition.

3.3.2.3. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Brevets, licences	Linéaire	20 ans
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans

3.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	5 à 13 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	1 à 5 ans

3.3.4. Contrats de location-financement

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Immobilisations en crédit-bail	Méthode	Durée
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	10 ans
Electricité, plomberie, ascenseurs, sûreté	Linéaire	25 ans
Toiture, climatisation	Linéaire	20 ans
Façades	Linéaire	30 ans
Gros œuvres	Linéaire	50 ans

3.3.5. Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation dans une société non consolidée. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Cette participation correspond à la part de 16 % du GIE Pharmimage dont le résultat est intégré fiscalement dans les résultats d'Oncodesign SA.

3.3.6. Stocks et travaux en-cours

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode CUMP : « Coût Unitaire Moyen Pondéré ».

Une dépréciation est comptabilisée en fonction de l'ancienneté du stock et de son niveau de rotation. Il est appliqué au prix d'achat un coefficient de dépréciation en fonction de ces critères.

3.3.7. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3.8. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

3.3.9. Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé au taux de 25 % ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires au taux de 33,33 % et 25 % en fonction de la date probable d'imputation : aucun déficit n'a été activé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

En application du règlement CRC n°99-02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

3.3.10. Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments sont principalement relatifs à des litiges ponctuels ou des impôts différés.

3.3.11. Engagements de retraite et prestations assimilés

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé après la prise en compte de facteurs de rotation, mortalité et d'évolution des rémunérations.

Elle fait l'objet d'une comptabilisation en consolidation.

3.3.12. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituelles distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3.3.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires

- L'activité Prestation de service avec obligation de moyen.
 - **Le Chiffre d'Affaires** est comptabilisé, à chaque fin de période, à l'avancement sur indication du Coordinateur d'étude et en fonction du reste à faire technique.

- L'activité Partenariat et Licencing
 - **Les refacturations contractuelles de dépenses de Recherche aux clients** sont calculées et comptabilisées au regard des dépenses réalisées sur la période selon un barème défini contractuellement.
 - **Droits d'accès à la technologie (Up front fees)**
Quand les up front fees correspondent à un droit d'accès à une option ou à une technologie, ils sont comptabilisés au moment de la signature du contrat. Ces montants sont non remboursables.
 - **Paiement d'étapes ou Milestone**
Les paiements d'étape sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à son règlement par le tiers devant être levées par Oncodesign. Les faits générateurs sont généralement les résultats scientifiques ou cliniques obtenus par le client, le démarrage d'études ou des éléments exogènes tels que les approbations réglementaires.

3.3.14. Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis sur Oncodesign SA tête de groupe, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

4. Notes sur les postes du bilan

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

4.1. Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- le coût d'acquisition des titres de participation ;
- la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Cet écart d'acquisition de 2.5 M€ traduit l'entrée dans le périmètre au 1^{er} septembre 2017 de la nouvelle filiale PK PDesign SAS qui supporte le fonds de commerce acquis auprès de Bertin Pharma et toutes les activités qui y sont rattachées

4.2. Immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	2016.12	Augm.	Dimin.	Variations de Périmètre	Reclas.	2017.12
Concessions, brevets & droits similaires	1 436	527	(822)	-	43	1 183
Fonds commercial	-	2 577	-	(2 577)	-	-
Autres immobilisations en cours	72	44	(19)	-	(43)	55
Total Immobilisations incorporelles	1 508	3 149	(841)	(2 577)	-	1 238

	2016.12	Dotations	Reprises Cessions	2017.12
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	(531)	(211)	76	(666)
Total Amt/dép. immobilisations incorp	(531)	(211)	76	(666)

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

La société continue de défendre ses brevets stratégiques. Néanmoins, l'année 2017 a été l'occasion de rationaliser notre portefeuille de brevet. La société a donc décidé de sortir des actifs non stratégiques (cible et/ou voies abandonnées) pour un montant net de 780 K€. Cette opération contribuera à diminuer les dépenses de défense des brevets de 870 K€ sur les 3 prochaines années.

4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan soit :

- à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières ;
- à la valeur économique estimée lors de l'entrée dans le périmètre.

	2016.12	Augm.	Dimin.	Autres Variations*	Variations de Périmètre	Reclas.	2017.12
Terrains	2 000	-	-	(2 000)	-	-	-
Terrains en crédit-bail	184	-	-	2 000	-	-	2 184
Agencements sur terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	8 208	-	-	(8 500)	300	-	8
Constructions en crédit-bail	3 466	-	-	8 500	-	-	11 966
Installations tech, matériel & outillage	3 366	739	-	-	-	-	4 105
Autres immobilisations corporelles	545	80	-	-	-	14	637
Matériel de transport en crédit-bail	-	-	-	-	-	-	-
Matériel informatique	455	27	-	-	-	-	481
Immobilisations corporelles en cours	14	2	-	-	-	(14)	2
Total Immobilisations corporelles	18 238	848	-	-	300	-	19 385

	2016.12	Dotations	Reprises Cessions	2017.12
Amt/Dép. constructions	(2 080)	(1 085)	11	(3 154)
Amt/Dép. Matériel informatique	(285)	(75)	-	(359)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(1 836)	(349)	-	(2 186)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(397)	(82)	0	(479)
Total Amt/dép. immobilisations corpo	(4 598)	(1 591)	11	(6 178)

	2016.12	2017.12
Total immobilisations corporelles (net)	13 640	13 207

Le groupe n'a pas réalisé d'investissement majeur, le montant des investissements représente le renouvellement courant du matériel scientifique.

4.4. Immobilisations financières

	2016.12	Augm.	Dimin.	2017.12
Titres de participation	-	-	-	-
Créances rattachées à des part.	-	-	-	-
Intérêts courus sur créances et prêts	-	-	-	-
Titres immobilisés	10	-	-	10
Prêts et cautionnements	171	163	(1)	333
Total Immobilisations financières	181	163	(1)	343

	2016.12	Dotations	Reprises	2017.12
Total Dép. immobilisations financière:	-	-	-	-

	2016.12	2017.12
Immobilisations financières (net)	181	343

L'augmentation principale est constituée par la retenue de garantie de 125 K€ dans le cadre du prêt BPI de 2.5 M€ contracté dans le cadre du rachat du fonds de commerce Bertin Pharma.

4.5. Titres mis en équivalence

Les titres des entités mises en équivalence se décomposent comme suit :

	2016.12	Résultat 2017.12	Distribution	Variations des cours de change	Autres Variations*	Variations de Périmètre	Reclas.	Changements de méthodes	2017.12
Titres Mis en Equivalence	0	(66 791)	-	9 711	-	-	57 079	-	(0)
Total	0	(66 791)	-	9 711	-	-	57 079	-	(0)

Les titres mis en équivalence négatifs sont reclassés au passif en autres provisions pour charges. Cf. 4.14.1.

4.6. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

	Brut	Dépréciation	2017.12	Brut	Dépréciation	2016.12
Liaison neutral. profits IG s/ stocks	-	-	-	-	-	-
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	635	(36)	599	502	(46)	456
Stocks - en-cours de production	-	-	-	-	-	-
Stocks -pôts finis et intermédiaires	-	-	-	-	-	-
Stocks de marchandises	-	-	-	-	-	-
Total des stocks	635	(36)	599	502	(46)	456

4.7. Clients et comptes rattachés

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

	Brut	Dépréciation	2017.12	Brut	Dépréciation	2016.12
Clients et comptes rattachés	8 915	(222)	8 693	3 446	(157)	3 289
TOTAL des Clients et comptes rattachés	8 915	(222)	8 693	3 446	(157)	3 289

L'augmentation du poste client traduit d'une part, l'accroissement de l'activité, l'entrée dans le périmètre des activités Bertin et une facturation élevé fin Novembre 2017 de la filiale US.

4.8. Autres créances et comptes de régularisation

	Brut	Dépréciation	2017.12	Brut	Dépréciation	2016.12
Fournisseurs débiteurs	4	-	4	103	-	103
Créances sur personnel & org. sociaux	38	-	38	3	-	3
Créances fiscales	1 008	-	1 008	431	-	431
Impôts différés - actif	93	-	93	0	-	0
Etats, impôts sur les bénéfices	3 514	-	3 514	1 929	-	1 929
Comptes courants	340	-	340	147	-	147
Autres créances	-	-	-	1 078	-	1 078
Charges constatées d'avance	778	-	778	648	-	648
Total Autres créances et comptes de régul.	5 774	-	5 774	4 339	-	4 339

Les créances fiscales représentent les crédits de TVA.

La créance sur l'état représente l'accroissement du crédit impôt recherche qui passe de 1.8 M€ en 2016 à 3.3 M€ en 2017.

4.9. Echancier créances

	Total brut			Dépréciation 2017.12	Total net 2017.12
	2017.12	< 1 an	> 1 an		
Titres immobilisés (AFS - non courant)	10	-	10	-	10
Prêts, cautionnements et autres créances - non courr	333	-	333	-	333
Total Immobilisations financières	343	-	343	-	343
Clients et comptes rattachés	8 915	8 915	-	(222)	8 693
Total Clients et comptes rattachés	8 915	8 915	-	(222)	8 693
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	4	4	-	-	4
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	-	-	-	-	-
Créances sur personnel & org. sociaux	38	38	-	-	38
Créances fiscales	1 008	1 008	-	-	1 008
Impôts différés - actif	93	-	93	-	93
Etats, impôts sur les bénéfices	3 514	3 514	-	-	3 514
Comptes courants	340	316	24	-	340
Autres créances	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	778	778	-	-	778
Total Autres créances	5 774	5 657	117	-	5 774
Total Créances	15 032	14 572	460	(222)	14 810

4.10. Dépréciations sur actifs circulants

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

	2016.12	Dotations	Reprises	Variations des cours de changes	Variations*	Reclas.	2017.12
Dép. des stocks - MP, fourn. et approv.	46		10	-	-	-	36
Total Dépréciations des stocks et en-cours	(46)		10				(36)
Dép. clients et comptes rattachés	(157)	(103)	37	-	-	-	(222)
Total Dép. s/créances clients et cptes. rattachés	(157)	(103)	37				(222)
Dép. comptes courants	-	-	-	-	-	-	-
Total Dép des autres créances	-	-	-				-
Total - Dépréciation de l'actif circulant	(203)	(103)	47			+	(258)

4.11. Trésorerie active

	Brut	Dépréciation	2017.12	Brut	Dépréciation	2016.12
Disponibilités	11 506	-	11 506	9 628	-	9 628
Intérêts courus non échus s/ dispo.	31	-	31	260	-	260
Total Disponibilités et VMP	11 537	-	11 537	9 888	-	9 888

4.12. Composition du capital social

- Au 31 décembre 2017, le capital social se compose de 6 818 412 actions d'une valeur nominale de 0,08 €uros.

4.13. Autres fonds propres

	2016.12	Augmentation	Diminution	2017.12
BPI - IMAKINIB	677	-	-	677
BPI - NEDO	60	-	35	25
BPI - IMODI	717	-	-	717
BPI - ONCOSNIPE	-	287	-	287
TOTAL des autres fonds propres	1 454	287	35	1 706

Les autres fonds propres sont constitués des avances conditionnées.

Ces avances conditionnées sont déterminées en fonction de la nature des dépenses qui composent les projets financés.

Notamment pour BPI, les dépenses de « Recherche Industrielles » constituent la base des subventions, les dépenses de « Développement Expérimental » constituent la base des avances conditionnées.

BPI ISI « Imakinib » (OSEO) : montant total maximum de 2 056 401 €

Financement de projet collaboratif, sur la période de 2009 à 2017 en partenariat initialement avec les sociétés Guerbet et Ariana.

Ce projet vise à développer de nouveaux radio-traceurs TEP spécifiques ciblant les inhibiteurs de kinases thérapeutiques afin d'accroître l'efficacité clinique et économique du diagnostic et du traitement en oncologie.

Le partenaire Guerbet a été remplacé par la société Cyclopharma. Les remboursements interviendront à partir de 2022.

BPI « Nedo » (OSEO) : montant total 140 000 €

Financement en partenariat avec l'institut CIEA au Japon et NEDO (équivalent BPI au Japon) de développement de nouveau modèle expérimentaux.

Une avance remboursable a été accordée par OSEO pour 140 000 € le 12/02/2013 pour l'étude de développement de modèles innovants de souris humanisées pour l'évaluation de nouveaux agents anticancéreux, sous un délai de 27 mois à partir du 16/03/2012. Cette avance a été versée en intégralité à la signature du contrat. Cette aide correspond à 43,08 % des dépenses estimées du projet.

Sauf échec technique ou commercial du programme (et auquel cas Oncodesign serait amenée à payer un minimum de 56 K€), le remboursement de l'aide s'effectue par échéances trimestrielles de 8 750 € à partir du 30/09/2015 jusqu'au 30/06/2019.

Néanmoins, au plus tard, le 31/03 de chaque année, à compter du 1er janvier 2015, une annuité de remboursement égale à :

- 43,08 % du produit, hors-taxe, des cessions, concessions ou concessions de licences-brevets ou de savoir-faire- perçu au cours de l'année calendaire précédente lorsque les dites cessions ou concessions portent sur les résultats du programme aidé ;
- 43,08 % du produit, hors taxes, généré par la commercialisation et notamment la vente à un tiers ou l'utilisation par le bénéficiaire pour ses besoins propres des prototypes, préséries, maquettes, réalisés dans le cadre du programme aidé.

L'application du contrat ne saurait amener la société Oncodesign à rembourser à BPI une somme supérieure en principal au montant de l'aide qu'elle a perçue.

Le remboursement de 35 000 € correspond aux quatre échéances définies de l'année 2016.

BPI PSPC IMODI : montant total 1 230 282 €

PSPC (Projet Structurant des Pôles de Compétitivité)

Ce projet a pour but de mettre en place une filière nationale organisée et dédiée au développement de la médecine personnalisée.

Il est réalisé par 6 grands groupes industriels, 4 PME et 7 institutions académiques sur une durée de 7 ans.

Financement par BPI pour un montant de 1 166 972 € sous forme d'avance remboursable.

Oncodesign s'engage, sauf échec commercial, à rembourser la somme de 1 360 000 € à compter de 2022 au plus tard et jusqu'en 2025 selon un échéancier défini.

D'autre part Oncodesign a reçu, dans le cadre de ce projet une subvention de 63 310 € pour le financement de la construction du dossier.

BPI PSPC (PIA) OncoSNIPE : Montant total 2 135 000 €

OncoSNIPE® est un projet qui a pour objectif le développement et la mise en œuvre d'approches bio-informatiques faisant appel à des méthodologies basées entre autres sur l'intelligence artificielle, l'apprentissage statistique et l'enrichissement sémantique qui doivent permettre l'identification et la caractérisation de patients résistants aux traitements anti-cancéreux et ainsi orienter la recherche et le développement de solutions thérapeutiques spécifiques à travers l'identification de nouvelles cibles. Le projet, d'une durée de 4 ans, est piloté et coordonné par Oncodesign.

Financement par BPI pour un montant de 2 135 000 € (deux million cent trente-cinq mille euros) sous forme d'avance remboursable.

Oncodesign s'engage, sauf échec commercial, à rembourser la somme de 2 135 000 € (deux million cent trente-cinq mille euros) à compter de 2023 jusqu'en 2027 selon un échéancier défini.

D'autre part Oncodesign a reçu, dans le cadre de ce projet une subvention de 50 000 € (cinquante mille euros) pour le financement de la construction du dossier

4.14. Provisions pour risques et charges

4.14.1. Récapitulatif

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

en K€	2016.12	Dotations	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	RECLAS.	2017.12
Ecarts d'acquisition - passif	6 799	-	-	200	-	6 999
Reprise - écarts d'acquisition - passif	(81)	(1 002)	-	-	-	(1 083)
Total Ecart d'acquisition	6 718	(1 002)	-	200	-	5 916
Total provisions pour risques	-	-	-	-	-	-
Provisions pour pensions et retraites	1 232	-	(258)	403	-	1 377
Provisions pour médailles du travail	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	159	-	(18)	-	57	198
Total provisions pour charges	1 390	-	(276)	403	57	1 574
Total provisions	8 109	(1 002)	(276)	603	57	7 490

Réévaluation de l'écart d'acquisition passif suite à la cession du bâtiment des Uliis cédée au Prix de 10.5 M€ mais valorisé lors de son entrée de périmètre à 10.3 M€ (frais de mutation compris). Le montant de la reprise, étalée sur 7 ans, a été ajusté.

4.14.2. Indemnités de départ à la retraite et prestations assimilées

Les hypothèses d'évaluation sont les suivantes : Oncodesign SA

- âge de départ à la retraite : Loi n°2011-1906 du 21 décembre 2011 ;
- turn-over : 8,3 % pour les salariés de - de 50 ans et 0 % pour ceux de + de 50 ans ;
- table de mortalité : INSEE 2008-2010 ;

- taux actualisation : 1,31 % (IBOXX) ;
- taux augmentation salaires : 2,5 % ;
- taux de charges : 30 %
- convention collective de la chimie : l'intégralité des sites est passé sous convention Chimie la période d'observation se terminant le 1^{er} mars 2018.

Pour Bertin Pharma, le calcul provient de Bertin Pharma sur la population transférée avec le fonds de commerce. Elle est basée sur la convention Syntec.

4.15. Emprunts et dettes financières

4.15.1. Nature et échéances des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

	2017.12	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	2016.12
Emprunts auprès établis. de crédit	4 356	278	3 703	375	818
Leasing & locations de biens	8 940	285	658	7 997	708
Autres emprunts	13	-	13	-	12
Intérêts courus sur emprunts	-	-	-	-	0
Total Dettes financières MLT	13 310	563	4 375	8 372	1 538
Total Dettes financières CT	-	-	-	-	3
Total Dettes financières	13 310	563	4 375	-	1 542

4.15.2. Variation des emprunts et dettes financières

	2016.12	AUGM.	DIMIN.	Variations des cours de change	Variation	2017.12
Emprunts auprès des établissements de crédit	818	3 837	(299)	-	-	4 356
Leasing & locations de biens	708	8 500	(268)	-	-	8 941
Autres emprunts	12	1	-	-	-	13
Intérêts courus sur emprunts	0	-	(0)	-	-	-
Total Dettes financières MLT	1 538	12 338	(566)	-	-	13 310
Concours bancaires (trésorerie passive)	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires (dettes)	3	-	-	-	(3)	-
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	-	-	-	-	-	-
Total Dettes financières CT	3	-	-	-	(3)	-
Total	1 542	12 338	(566)	-	(3)	13 310

On constate l'augmentation des emprunts auprès :

De la BPI pour 2.5 M€ sur Oncodesign SA, 0.7 M € auprès du Crédit Agricole et 0.7 M€ auprès de la Société Générale sur PKPDesign dans la cadre de l'acquisition du Fonds de commerce Bertin Pharma. Ces prêts sont contractés pour une durée de 7 ans.

D'autre part l'opération de lease back se traduit par une augmentation nette (du montant de la garantie preneur de 2 M€) pour un montant de 8.5 M€. Le crédit-bail est conclu pour une durée de 15 ans.

4.16. Fournisseurs et autres dettes

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

- Les fournisseurs

	2017.12	< 1 an	>1 an	2016.12
Dettes fournisseurs	1 266	1 266	-	2 222
Factures non parvenues	2 786	2 786	-	1 185
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 053	4 053	-	3 407

- Les autres passifs

	2017.12	< 1 an	< 2 ans	< 3 ans	< 4 ans	< 5 ans	> 1 an	2016.12
Clients - Avances et acomptes reçus	61	61	-	-	-	-	-	158
Clients - Avoirs et RRR	0	0	-	-	-	-	-	8
Dettes sociales	3 805	3 805	-	-	-	-	-	2 924
Dettes fiscales	2 014	2 014	-	-	-	-	-	144
Impôts différés	128	128	-	-	-	-	-	0
Etat, impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes courants passifs	11	11	-	-	-	-	-	9
Autres dettes	13	13	-	-	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	2 847	2 847	-	-	-	-	-	2 191
Total dettes diverses	8 878	8 878	-	-	-	-	-	5 434

Augmentation de la dette fiscale liée à la réclamation portée auprès de l'administration fiscale concernant la taxe foncière du centre des Ulis. Le bâtiment des Ulis supporte plus de 800 K€ de taxe foncière et CFE. Depuis 2015 le bâtiment a été classé par l'administration fiscale en bâtiment industriel. GSK a depuis initié une procédure avec l'administration afin de revoir cette position. Dans la continuité Oncodesign a porté la même réclamation devant l'administration fiscale pour sa première année d'exercice et s'est acquitté d'un montant basé sur une classification non industrielle. Néanmoins l'intégralité de la charge a été retenue.

5. Postes du compte de résultat

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

	2017.12	2016.12
Production vendue de biens	412	-
Production vendue de services	14 068	11 770
Autres refacturations avec marge	138	73
Rabais, remises, ristournes accordées par l'entreprise	(313)	(574)
Total chiffre d'affaires	14 305	11 269

Par flux :

En M€	2017	2016	Δ
Flux service	13.45	8.89	+ 51 %
Flux partenariat	0.86	2.41	- 64 %
TOTAL	14.31	11.3	+ 27%

- Chiffre d'affaires Service**
 En croissance de 51 % (+ 31% hors Bertin Pharma).
 Forte progression du chiffre d'affaire service sur la France notamment avec l'effet « année pleine » du contrat de service signé avec Ipsen en mai 2016 et le contrat de service mis en place avec GSK dans le cadre de la reprise du site des Uis (initialement 2 M€ prévus sur 4 ans, plus d'1 M€ réalisé sur 2017 avec des perspectives de croissance de l'engagement initial)
 La nouvelle activité de bio analyse (ex Bertin Pharma) a réalisé un chiffre d'affaire de 1.9 M€ sur la période de Septembre à Décembre 2017
- Chiffre d'affaires Partenariat**
 En recul de 64 % du fait de la reprise du projet LRRK2 en interne suite au changement de stratégie R&D Ipsen et de la partie développement du projet UCB reparti momentanément en interne chez eux.

5.2. Autres produits d'exploitation

	2017.12	2016.12
Subventions d'exploitation	7 956	1 411
Autres produits	3 411	1 831
Transferts de charges d'exploitation	238	99
Total Autres produits d'exploitation	11 605	3 342

La subvention GSK pour un montant de 7.9 M€ versée en janvier 2017 a été constatée en subvention d'exploitation.

Les autres produits se composent principalement des crédits d'impôt recherche pour 3 287 K€ en 2017 et 1 784 K€ en 2016.

5.3. Achats consommés et autres charges externes

L'augmentation de 50 % de ce poste s'explique par les dépenses de fonctionnement du site des Ulis sur une année pleine pour un montant d'environ 2 M€, l'augmentation de l'activité service, l'intégration de l'activité Bertin Pharma et l'internalisation de nos dépenses de R&D.

5.4. Impôts et Taxes

Le montant de 1 305 K€ intègre la taxe foncière et la CFE concernant le centre François Hyafil pour un montant de 800 K€.

Depuis 2015 le bâtiment a été classé par l'administration fiscale en bâtiment industriel. GSK a depuis initié une procédure avec l'administration fiscale afin de revoir cette position. Dans la continuité, Oncodesign a porté la même réclamation devant l'administration fiscale pour sa première année d'exercice. L'intégralité de la charge a néanmoins été enregistrée dans les comptes.

5.5. Charges de personnel

	2017.12	2016.12
Rémunérations du personnel	(9 050)	(5 081)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(3 817)	(2 041)
Autres charges de personnel (dont intéressement)	(2)	13
Total Charges de personnel	(12 869)	(7 109)

L'augmentation de la masse salariale traduit les différentes opérations de croissance externe réalisées depuis le 1^{er} Décembre 2016 avec les 57 personnes du centre François Hyafil et les 46 personnes de PK PDesign, d'autre part le groupe a augmenté ses effectifs de 22 personnes supplémentaires sur l'année.

Ces personnels ont contribué d'une part à faire croître l'activité « Service », accélérer nos programmes de « Licensing » et de « Partenariat » et renforcer les équipes de soutien à ces diverses activités stratégiques.

(Cf. 7.2)

5.6. Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

	2017.12	2016.12
Dotations aux Amort./Dép.immo.	(1 792)	(462)
Dotations aux amorts sur charges à répartir	-	-
Var. nette des dép. actif circulant	(56)	(139)
Var. nette des provisions	276	(87)
Total Variations nettes des amort. et des dép.	(1 571)	(688)

L'année 2017 supporte la charge d'amortissement en année pleine du centre François Hyafil entré dans le périmètre le 1^{er} décembre 2016.

5.7. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

	2017.12	2016.12
Charges d'intérêts sur emprunt	(65)	(55)
Pertes de change	(236)	(123)
Autres charges financières	(4)	(12)
Total Charges financières	(304)	(190)

	2017.12	2016.12
Dividendes	-	-
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	-	-
Gains de change	-	105
Autres produits financiers	148	202
Total Produits financiers	148	307
Résultat financier	(155)	117

La perte de change (dont 116 K€ de provision) traduit la baisse du dollar sur l'année 2017.

5.8. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

	2017.12	2016.12
Produits excep. s/ exercices antérieurs	32	5
Produits de cession d'immo. corp.	7	-
Autres produits exceptionnels	0	24
Total Produits exceptionnels	39	29

	2017.12	2016.12
Charges excep. s/ exercices antérieurs	(59)	(21)
VNC des immo. incorp. cédées	(765)	(18)
Autres charges exceptionnelles	(379)	(0)
Dotations exceptionnelles	-	-
Total Charges exceptionnelles	(1 203)	(39)
Résultat exceptionnel	(1 164)	(10)

L'année 2017 a été l'occasion de rationaliser notre portefeuille de brevet. En effet, l'intérêt de plusieurs séries (cible / voie) s'est montré faible au regard des frais d'entretien de ces brevets dans les différents pays. La société a donc décidé de sortir ces actifs pour un montant net de 765 K€. Cette opération contribuera à diminuer les dépenses de défense des brevets de 870 K€ sur les 3 prochaines années.

Les autres charges exceptionnelles concernent les frais occasionnés par le rachat du fonds de commerce Bertin Pharma (honoraires et taxes d'enregistrement).

6. Impôt sur les sociétés

6.1. Détail des postes du bilan

	2016.12	Incidence résultat	Variations de périmètre	2017.12
Impôts différés - actif	0	593	(500)	93
Impôts différés - passif	-	(28)	(100)	(128)
Solde net d'impôt différé	0	565	(600)	(35)

6.2. Ventilation de l'imposition différée par nature

	2016.12	Incidence résultat	Variations de périmètre	2017.12
Différences temporaires	91	(123)	101	85
<i>Annulation des écarts de conversion</i>	(8)	(8)	-	(0)
<i>Retraitement PIDR</i>	345	(102)	101	344
<i>Annulation résultat sur changements comp</i>	-	-	-	-
<i>Retraitement Crédit-bail</i>	(245)	(13)	-	(259)
Retraitements et Neutralisations	(3 856)	3 837	(101)	(120)
Activation des reports déficitaires	3 764	(3 764)	-	0
Solde net d'impôt différé par nature	(0)	(51)	(0)	(34)

Déficits fiscaux non activés

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les pertes fiscales reportables non activées sont de 16 858 K€.

6.3. Détail de la charge d'impôt sur les sociétés

	2017.12	2016.12
Impôts différés	(35)	3 479
Crédit d'impôt	(221)	20
Autres CIR non reclassables produit ou ch. d'impôts ou économies d'impôts	-	-
Total Impôt sur les bénéfices	(256)	3 499

A noter que la société Oncodesign SA, du fait de la cession du centre François Hyafil dans le cadre de l'opération de lease-back, enregistre une charge d'impôt de 217 K€.

6.4. Preuve d'impôt

	2017.12		
	Base	IS	Taux d'IS
Résultat net des sociétés intégrées	(5 001)		
Impôts exigibles		(221)	
Impôts différés		(35)	
Crédits d'impôts / carry-back			
Charge d'impôt consolidée (A) et taux effectif		(256)	4,87%
Résultat net avant impôt	(5 257)	-	-
Impôt théorique au taux en vigueur (B)		(1 752)	33,33%
Ecart impôt théorique vs impôt consolidé (A-B)	1 496		

	Base	IS	Incidence taux d'impôt
Différence permanentes social	7 661	2 554	-48,57%
Crédits d'impôts	(3 314)	(1 104)	21,01%
Incidence taux	142	47	-0,90%
Total	4 489	1 496	-28,46%

7. Autres informations

7.1. Engagements hors bilan

7.1.1. Engagements données

Nantissement de 450 K€ des comptes à terme pour garantir, le prêt de 350 K€ accordé et le découvert autorisé à hauteur de 400 K€.

Nantissement du fonds de commerce de recherche contractuelle dans les domaines précliniques et cliniques en cancérologie et biologie médicale, sous-traitance en matière de recherche et analyse pour les organismes publics et privés et tous services à l'industrie pharmaceutique et parapharmaceutique, dans le cadre des contrats de prêts avec le CIC ayant pour valeur d'origine 132 000€.

7.1.2. Engagements reçus

Néant

7.2. Effectifs moyen

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

Effectif moyen année pleine	31/12/2017	31/12/2016	Δ
Ouvrier / Employé	19	12	60%
Technicien /Agent de maîtrise	77	55	40%
Cadres	82	40	105%
Dirigeants	2	2	0%
Total	180	109	65%

7.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre de la mission légale s'élèvent à 54 K€.

8. Parties liées

8.1. Dirigeants : engagements en matière de pensions et indemnités assimilés

Néant

8.2. Dirigeants : rémunérations

Cette information aboutirait à communiquer un montant individuel.